

ABONNEMENTS 5 fr. 50 9 fr. 18 fr. N° 158 Lundi 5 Juin 1899 N° 158

L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

La Révision ordonnée. -- Vive la Justice!

L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

(Par dépêche) Voici in-extenso le texte de l'arrêt rendu par la Cour de Cassation dans l'affaire Dreyfus : — La Cour, qui M. le président de la Chambre civile dans son rapport, M. le Procureur général dans ses réquisitions, M. Mornard, avocat de la dame Dreyfus, es-qualité, intervenant dans ses conclusions...

nelle, les professeurs de l'École des Chartes, Meyer, Giry et Molinier, ont été d'accord pour affirmer que le bordereau était écrit de la même main que les deux lettres sus-visées et qu'à leurs conclusions Charavay s'est associé, après examen de cette écriture qu'en 1894 il ne connaissait pas...

Nous en sommes doublement heureux, car à nous... En effet, non seulement nous avons la joie de constater que nous avons eu raison de laisser parler notre cœur qui souffrait à la pensée qu'un innocent souffrait le plus atroce des martyres, mais encore nous sommes vengés des injures et des outrages que les adversaires de la Révision nous ont si libéralement distribués...

défaut, on ne voit pas bien de quel côté pourrait venir une manifestation... Vers une heure, la foule augmente de plus en plus aux alentours de la chambre civile... De nombreux groupes se forment commentant naturellement l'arrêt qui va être rendu...

avaient tenu, par une note collective, à affirmer sur le principe, leur entière communauté de vues avec leurs collègues... M. le Hérissé, député nationaliste de Rennes, se montrait assez peu satisfait de la désignation de cette ville pour le nouveau procès Dreyfus...

Les aveux d'Esterhazy

L'homme de l'Etat-Major reconnaît avoir écrit le bordereau par ordre. — Il prouve ses affirmations. — Les complices du traître. — Esterhazy menace. — Gare à la danse!

Paris, 3 juin. — Un envoyé spécial du Matin a interviewé, à Londres, l'ex-commandant Esterhazy, qui a récemment avoué être l'auteur du bordereau pour lequel Dreyfus a été injustement et illégalement condamné... « Je suis très sûr, dit-il, que vous n'avez rien de plus à me dire, et que vous n'avez rien de plus à me reprocher... »

NOS DÉPÊCHES

LA RÉVISION DU PROCÈS DREYFUS Sixième et dernière audience du procès à la Cour. — Les aveux d'Esterhazy. — Le dispositif de l'arrêt. — La révision ordonnée avec renvoi devant le Conseil de guerre de Rennes. — Vive la Justice!

AVANT L'AUDIENCE

A midi, les abords du Palais de Justice sont absolument calmes. Le service d'ordre, placé sous le commandement de M. Murat, officier de paix, est considérablement réduit.

Vive la Justice

On vient de le voir : La Cour de Cassation a ordonné la Révision du Procès Dreyfus. Cet arrêt était prévu. Il est conforme aux conclusions de M. Ballot-Beaupré, rapporteur de M. Mornard, procureur général et de M. Mornard, avocat de Madame Dreyfus.

L'AUDIENCE PUBLIQUE

À 1 h. 17 précises, les portes de la Cour de cassation s'ouvrent dans la salle... Les visiteurs se pressent sur les bancs de la Cour de cassation...

Après l'arrêt

Après l'arrêt rendu, la sortie s'effectue principalement du côté de la place Dauphine... On entend à l'incendie signifier d'ailleurs, il n'y a aucun curieux de ce côté, mais en prévision de manifestations et de troubles possibles, des agents de police s'ordrent d'arriver à leur poste.

A la Chambre

Bien qu'il n'y ait pas séance aujourd'hui, les couloirs de la Chambre, à partir de 2 heures, présentent une vive animation... Les députés sont nombreux et s'entretennent du procès en révision. On attend l'arrêt de la Cour avec impatience.

LA REVISION VOTÉE A L'UNANIMITÉ

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, et à la majorité absolue, a voté la révision à l'unanimité... La discussion n'a porté que sur la fixation des moyens de révision.

L'AFFICHAGE DE L'ARRÊT

Paris, 3 juin. — A la séance de la Chambre de lundi prochain, un certain nombre de députés, appartenant à toutes les nuances de l'opinion publique, déposeront une proposition de résolution invitant le gouvernement à faire afficher, dans les 3600 communes de France, le dispositif de l'arrêt de cassation... L'urgence et la discussion immédiate seront demandées.

Mercier va agir

Un rédacteur de l'Agence Nationale a pu voir ce soir le général Mercier. Il lui a déclaré qu'il s'apprête d'approuver l'arrêt de la cour de cassation, mais je ne puis le discuter, je suis et je reste un soldat qui a conscience d'avoir rempli son devoir de soldat dans la plus résignée et dans la plus humble des conditions...